

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Compréhension en écoute
et production orale

Dominante informative

FRA-2033-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

NOVEMBRE 2001

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

**Compréhension en écoute
et production orale**

Dominante informative

FRA-2033-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

NOVEMBRE 2001

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001 — 01-01028

ISBN 2 - 550 - 38515-2

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1 Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
2 Compréhension en écoute	3
2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	3
2.1.1 Notions	3
2.1.2 Habiletés	5
2.2 Tableau de pondération	6
2.3 Comportements observables	7
3 Production orale	8
3.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	8
3.1.1 Notions	8
3.1.2 Habiletés	10
3.2 Tableau de pondération	11
3.3 Comportement observable	12
4 Justification des contenus et de leur pondération	13
4.1 Compréhension en écoute	13
4.2 Production orale	13
5 Spécifications de l'épreuve	14
5.1 Type d'épreuve	14
5.1.1 Compréhension en écoute	14
5.1.2 Production orale	15
5.2 Déroulement de l'épreuve	15
5.3 Importance relative des parties de l'épreuve et note de passage	15
5.4 Conditions particulières	16

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée pour les besoins de l'évaluation sommative. Elle sert à faire connaître les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études de français, plus particulièrement ceux du cours FRA-2033-1, qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet d'en faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés retenues aux fins d'évaluation sommative.

Elle constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure pour l'évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent suivant le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à l'autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et deviennent plus nombreux en même temps que les éléments d'apprentissage présentent des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'un cours à l'autre.

Le programme a pour objet de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer l'habileté à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on souhaite amener l'adulte à utiliser également les ressources de la langue pour développer son habileté à s'exprimer oralement ou par écrit.

Dans le programme, on vise l'intégration des apprentissages et le transfert des connaissances acquises en compréhension dans la production, et vice versa.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on se servira des situations tirées de la vie courante pour vérifier les habiletés à écouter et à formuler oralement des messages significatifs.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve relative au présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour comprendre et analyser le sens des messages qui lui sont proposés.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans ses productions orales et dans la formulation de ses réponses.

Lorsque ce sera possible, au moment de l'évaluation, on tiendra compte en production des éléments étudiés en compréhension et vice versa.

2 COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Écouter un message à dominante informative portant sur un sujet lié à l'actualité : nouvelle, compte rendu d'un événement ou discussion.

2.1.1 Notions

Éléments du discours

- **Situation de communication**
 - intention de l'émetteur ou de l'émettrice
- **Sujet**
- **Éléments d'information**
 - qui? quoi? où? quand? comment?
 - faits, opinions ou commentaires

Organisation du discours

- **Éléments de la structure**
 - idée principale
 - idée secondaire

Langue

- **Éléments d'objectivité**
 - vocabulaire neutre et dénotatif
 - pronoms neutres
- **Mots, expressions ou phrases**
 - sens selon le contexte
- **Éléments prosodiques**
 - pauses et ton
 - débit, volume, timbre et nuances

- **Règles de la langue**
 - règles lexicales
 - règles grammaticales
 - règles syntaxiques

2.1.2 Habiletés

- **Comprendre**

Capacité à dégager du message les composantes relevant du discours et à saisir le sens donné à ce message par le vocabulaire ou les éléments prosodiques.

- **Appliquer**

Capacité à respecter les règles de la langue.

- **Analyser**

Capacité à faire ressortir l'organisation des idées et l'objectivité du message.

- **Évaluer**

Capacité à exprimer sa réaction quant à l'information transmise.

2.2 Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

Notions Habiletés	Éléments du discours	Organisation du discours	Langue
Comprendre 56 %	· Situation de communication et sujet 8 % · Éléments d'information 30 % (1)* 38 %		· Mots, expressions ou phrases 12 % · Éléments prosodiques 6 % (5) 18 %
Analyser 31 %	· Éléments d'information 7 % (2) 7 %	· Éléments de la structure 8 % (4) 8 %	· Éléments d'objectivité 16 % (6) 16 %
Évaluer 8 %	· Éléments d'information 8 % (3) 8 %		
Appliquer 5 %	· Règles de la langue 5 % (7) 5 %		

* Les numéros (1) à (7) correspondent aux numéros des dimensions.

2.3 Comportements observables

Dimension 1 : Comprendre (38 %)

- 8 % En précisant le sujet du message, dégager l'intention de l'émetteur ou de l'émettrice.
- 15 % En se référant au message, dégager trois éléments d'information répondant à trois des questions suivantes : qui? quoi? où? quand? comment?
- 15 % Dégager ou présenter dans ses mots trois éléments d'information contenus dans l'ensemble du message.

Dimension 2 : Analyser (7 %)

- 7 % En se référant au message, faire ressortir ce qui permet d'affirmer qu'un énoncé est une opinion ou un commentaire teinté de subjectivité.

Dimension 3 : Évaluer (8 %)

- 8 % Exprimer son intérêt quant à l'information transmise par le message.

Dimension 4 : Analyser (8 %)

- 8 % À partir d'une idée principale contenue dans le développement du message, faire ressortir une idée secondaire qui la précise.

Dimension 5 : Comprendre (18 %)

- 12 % Donner, selon le contexte, le sens de deux mots, expressions ou phrases du message.
- 6 % En se référant à une partie du message, dire en quoi un élément prosodique contribue à mieux en faire saisir le sens.

Dimension 6 : Analyser (16 %)

- 16 % En se référant au message, montrer que l'auteur ou l'auteure utilise un vocabulaire neutre en relevant quatre verbes, expressions ou énoncés qui l'illustrent.

Dimension 7 : Appliquer (5 %)

- 5 % Respecter les règles de la langue déjà étudiées dans la formulation des réponses (énoncés ou phrases complètes).

3 PRODUCTION ORALE

3.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Prendre la parole au cours d'une table ronde ou pour faire un exposé à dominante informative.

3.1.1 Notions

Éléments du discours

- **Situation de communication**
 - intention de communication
 - contexte situationnel
- **Présentation du sujet**
- **Éléments d'information**
 - idées concernant le sujet
 - illustration de l'information
 - références
 - tableaux
 - statistiques
 - dessins
 - photos
 - autres
- **Retour ou réflexion sur l'information**

Organisation du discours

- **Élément de la planification**
 - plan de la présentation ou aide-mémoire
 - introduction : présentation du sujet
 - développement : éléments d'information
 - conclusion : retour ou réflexion sur l'information
- **Éléments de cohérence**
 - pauses verbales
 - indices chronologiques
 - marqueurs de relation et de division
 - autres

Langue

- **Vocabulaire**
 - mots justes et expressions correctes se rattachant au contexte
 - vocabulaire dénotatif
- **Éléments de prosodie et de paralangage**
 - rythme et débit
 - volume et prononciation
 - maintien, mimiques et gestes
 - direction du regard
- **Règles de la langue**
 - règles syntaxiques
 - règles grammaticales
 - liaison
 - élision

3.1.2 Habiletés

- **Appliquer**

Capacité à respecter les règles de la langue.

- **Synthétiser**

Capacité à présenter au cours d'une table ronde ou d'un exposé oral à dominante informative l'ensemble des éléments qui les caractérisent.

3.2 Tableau de pondération

PRODUCTION ORALE

Notions Habiletés	Éléments du discours	Organisation du discours	Langue
Appliquer 12 %			· Règles de la langue 12 % (3) 12 %
Synthétiser 88 %	· Présentation du sujet 4 % · Éléments d'information 30 % · Retour ou réflexion sur l'information 4 % (1)* 38 %	· Éléments de la planification 6 % · Éléments de cohérence 12 % (2) 18 %	· Vocabulaire 12 % · Éléments de prosodie et de paralangage 20 % (4) 32 %

NOTE : Toute production orale d'une durée inférieure à une minute ou ne respectant pas la **situation de communication** présentée (intention de communication et contexte situationnel) ne sera pas corrigée et la note zéro sera attribuée.

* Les numéros (1) à (4) correspondent aux numéros des dimensions.

3.3 Comportement observable

Faire une présentation orale au cours d'une table ronde ou un exposé à dominante informative de trois à six minutes en respectant les exigences suivantes :

- 4 % **(1)** Présenter le sujet en mettant en évidence ce dont il sera question lors de la présentation.
- 27 % Développer au moins trois idées essentielles de façon à cerner le sujet traité.
- 3 % Illustrer au moins un élément d'information.
- 4 % Présenter une conclusion en faisant un retour ou une réflexion sur l'information.
- 6 % **(2)** Présenter les éléments de la planification en soumettant un plan général ou un aide-mémoire comportant au moins les mots clés correspondant aux idées essentielles de la présentation.
- 12 % Structurer sa présentation en tenant compte des éléments de cohérence.
- 12 % **(3)** Respecter les règles syntaxiques et grammaticales.
- 12 % **(4)** Employer un vocabulaire adapté à la situation de communication.
- 20 % Tenir compte des éléments prosodiques et de paralangage.

4 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Les habiletés cognitives retenues relèvent de la taxonomie de Bloom¹.

4.1 Compréhension en écoute

Étant donné le caractère même de la compréhension en écoute et compte tenu que plusieurs des éléments d'apprentissage ont déjà été évalués dans le cours FRA-2032-2, on trouve moins de comportements observables dans ce cours et ceux-ci obtiennent en conséquence une pondération plus grande.

L'habileté *connaître* n'a pas été retenue, car la connaissance de l'orthographe lexicale ne peut être objet d'évaluation dans la compréhension en écoute. Cependant, comme en FRA-2032-2, la pondération accordée à l'habileté *analyser* devient plus grande étant donné l'importance de l'organisation du discours dans la dominante informative.

L'habileté *appliquer*, au troisième niveau dans la taxonomie de Bloom, n'a été retenue, en compréhension, que pour l'évaluation de la capacité de l'adulte à respecter les règles de la langue dans l'écriture de l'ensemble de ses réponses. Voilà pourquoi elle apparaît à la fin du tableau de pondération, et ce, pour l'ensemble de l'épreuve.

4.2 Production orale

En production orale, les habiletés retenues sont *appliquer* et *synthétiser*, puisqu'il est demandé à l'adulte de satisfaire à une seule tâche, soit celle de présenter, dans un ensemble structuré, l'ensemble des idées relatives à une situation de communication donnée, en appliquant les règles de la langue.

Étant donné le caractère oral de cette partie de l'épreuve, une pondération de 20 p. 100 a été accordée à l'évaluation des éléments de prosodie et de paralangage alors qu'une pondération particulière de 12 p. 100 a été prévue pour celle des règles grammaticales et syntaxiques, plus difficiles à évaluer. Quant aux règles lexicales, celles-ci ne peuvent être évaluées à l'oral.

En ce qui concerne les éléments de la planification pour lesquels 6 p. 100 sont alloués, on notera qu'il peut s'agir d'un plan général ou bien d'un aide-mémoire.

1. Si vous désirez obtenir plus d'information sur cette taxonomie, vous pouvez consulter le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Renald Legendre, pages 1316 à 1320.

5 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, une épreuve en deux parties est exigée : la première partie permet de mesurer l'habileté de l'adulte à écouter un message à dominante informative; la seconde, de mesurer son habileté à prendre la parole dans la même dominante.

5.1 Type d'épreuve

L'épreuve comporte deux parties distinctes.

5.1.1 Compréhension en écoute

Un message à dominante informative (nouvelle, compte rendu d'un événement, discussion), d'une durée de trois à six minutes et enregistré sur cassette audio, sera présenté à l'adulte.

On indiquera les consignes pour l'audition dans le *Cahier de l'élève* ainsi que dans l'enregistrement du message. Celui-ci pourra être entendu trois fois, cependant l'enregistrement doit être continu et prévoir un arrêt de cinq minutes entre les deux premières auditions et un autre de dix minutes entre les deux dernières.

L'atteinte des objectifs retenus pour le cours FRA-2033-1 sera mesurée à partir d'items (questions ou tâches) auxquels l'adulte devra répondre par écrit. Ces items peuvent être à réponse choisie ou à réponse construite.

Tous les comportements observables doivent faire l'objet d'un item dans chaque forme d'épreuve; cependant, certains peuvent nécessiter la rédaction de plus d'un item.

De plus, il faut éviter, dans la rédaction des items, de considérer la compréhension en écoute de la même façon que la compréhension en lecture en présentant dans l'énoncé de l'item de longs extraits du message attendu ou en demandant d'en relever textuellement des passages.

En ce qui concerne l'évaluation du comportement observable relatif au respect des règles de la langue dans la formulation des réponses, on appliquera les critères suivants :

5 points	4 points	3 points	2 points	1 point	0 point
de 0 à 5 erreurs	6 ou 7 erreurs	8 ou 9 erreurs	10 erreurs	11 erreurs	12 erreurs et plus

5.1.2 Production orale

L'adulte devra participer à une table ronde ou faire un exposé à dominante informative. Il ou elle choisira le sujet de la table ronde ou de l'exposé.

Dans le *Cahier préparatoire à l'épreuve*, remis au moment de l'apprentissage, on proposera quelques sujets afin de donner des idées à l'adulte; on lui fournira aussi une *Liste des points à vérifier* pour l'aider à préparer de façon appropriée son intervention ou sa présentation. Cette liste correspond aux critères de correction à partir desquels l'une ou l'autre de ces dernières sera évaluée et elle doit être présentée dans des termes clairs et faciles à comprendre par l'adulte.

On y indiquera également la pondération accordée pour chacun des points à vérifier ainsi que la pénalité prévue en cas de non-respect du temps minimum requis, soit la perte de cinq points par tranche de trente secondes manquantes. Il est à noter que, si l'adulte participe à une table ronde, on ne doit tenir compte que de la durée de l'ensemble de ses interventions.

5.2 Déroulement de l'épreuve

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours et comporter deux séances distinctes, la partie ayant pour objet la compréhension précédant idéalement celle portant sur la production.

Durée de l'épreuve

Partie relative à la compréhension : 2 heures 30 minutes en salle d'examen

Partie portant sur la production : de 3 à 6 minutes d'intervention ou de présentation en classe

Pour la production orale, l'adulte doit pouvoir bénéficier d'un temps de préparation suffisant; de plus, la présentation doit avoir lieu en présence d'un auditoire d'au moins cinq personnes.

En ce qui concerne la table ronde, un nombre minimal de deux participants ou participantes est nécessaire, en plus de l'adulte se trouvant dans la situation d'évaluation.

5.3 Importance relative des parties de l'épreuve et note de passage

Pour le cours FRA-2033-1, la partie de l'épreuve relative à la compréhension représente 50 p. 100 de l'évaluation et celle qui porte sur la production, 50 p. 100 également.

La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

5.4 Conditions particulières

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française (Larousse, Robert, Multi), d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise. Il est à noter que toute grammaire publiée par une maison d'édition reconnue est autorisée, mais qu'on ne peut permettre l'utilisation d'une grammaire maison ou d'un ouvrage spécialisé comme *Info express*.

Pour la **production orale**, en période de préparation, l'utilisation de tous les ouvrages de référence ou autres documents pertinents est autorisée.

Au cours de l'intervention ou de la présentation, l'emploi de tout document ou support d'information ainsi que de tout accessoire est autorisé. Cependant, l'utilisation du texte intégral est interdite.

